

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AIR SOLUTIONS THERMIQUES		Néant <input type="checkbox"/>		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13 11 2 0 2 3		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
					217	218	363 876	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	9 328	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226	6 250	
	Autres produits					230	92	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	379 547	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	228 009	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(10 980)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	70 592
		Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	790	244	1 176
	Rémunérations du personnel *					250	53 211	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	612	
	Dotations aux amortissements *					254	10 434	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	884	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	353 936	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	25 610	
Produits financiers (III)		280				294	499	
Produits exceptionnels (IV)						290	14 500	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	22 719	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	2 609	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	14 283	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 283	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 609			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	502		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. septies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies B)	981	JEI (44. septies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexties)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies A)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies A)	643				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies C)	647				
Dédution exceptionnelle (Art 39 décies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 décies E)	641					
Dédution exceptionnelle (Art 39 décies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						352	17 394	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						370	17 394	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AIR SOLUTIONS THERMIQUES
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 192 CHEMIN DE LA SALLE BASSE
31380 ROQUESERIERE
893 732 834 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 05 avril 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à **14 283,28 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 283,28 euros
Un prélèvement sur le compte "Réserve légale" de Lequel s'élève ainsi à 200,00 euros	183,56 euros -----
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 52 007,38 euros .	14 466,84 euros

Certifié conforme
La Gérance



AIR SOLUTIONS THERMIQUES
CHAUFFAGE-CLIMATISATION
NAF 4322B TEL: 05 70 11 11 11
SIRET-893732834 00013